



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-GARONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°31-2019-204

PUBLIÉ LE 7 AOÛT 2019

Sommaire

Préfecture Haute-Garonne

31-2019-08-06-001 - Arrêté préfectoral portant nomination d'un régisseur d'avances et de recettes et de son suppléant auprès de la direction interdépartementale de la police aux frontières de Toulouse. (2 pages)

Page 3

Préfecture Haute-Garonne

31-2019-08-06-001

Arrêté préfectoral portant nomination d'un régisseur d'avances et de recettes et de son suppléant auprès de la direction interdépartementale de la police aux frontières de Toulouse.

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Préfecture

Direction des services du cabinet
et des sécurités

**Arrêté portant nomination d'un régisseur d'avances et de recettes titulaire et de son suppléant
auprès de la direction interdépartementale de la police aux frontières de Toulouse**

Le préfet de la région Occitanie,
préfet de la Haute-Garonne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avance des organismes publics ;

Vu le décret n°2012-328 du 6 mars 2012 modifié relatif à l'organisation territoriale de la direction centrale de la police aux frontières ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

Vu le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 modifié relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de sécurité intérieure ;

Vu le décret du 24 octobre 2018 nommant M. Etienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 4 octobre 1995 modifié portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des directions départementales de la police aux frontières dans les aéroports ;

Vu l'arrêté du 13 février 2013 modifié habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avance auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'avis conforme de M. le directeur régional des finances publiques de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône en date du 18 juillet 2019 ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Haute-Garonne,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Madame Stéphanie MILLARD, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, est nommée régisseur d'avances et de recettes titulaire auprès de la direction interdépartementale de la police aux frontières de Toulouse.

Art. 2. – Madame Stéphanie MILLARD est astreinte à constituer un cautionnement dont le montant est fixé par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié susvisé.

Art. 3. – Madame Stéphanie MILLARD percevra une indemnité de responsabilité dont le montant est fixé par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié susvisé.

Art. 4. – En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame Catherine AUDIRAC, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, est nommée suppléante.

Art. 5. – L'arrêté du 28 février 2019 portant nomination de Mme Catherine AUDIRAC en qualité de régisseur d'avances et de recettes intérimaire, et de sa suppléante, auprès de la direction départementale de la police aux frontières de la Haute-Garonne est abrogé.

Art. 6. – Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet, le directeur régional des finances publiques et la directrice interdépartementale de la police aux frontières, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Toulouse, le 6 août 2019

Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet, directeur de cabinet


Marc PSCHIGGFREY